

ORS ET RENATIONALISATION

Le 19 juillet, l'État a annoncé « son intention de lancer une offre publique d'achat simplifiée sur les titres de capital d'EDF dans l'objectif de retirer la société de la cote »*.

EN QUOI CONSISTE CETTE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT ?

L'État souhaite acquérir les 15,9 % du capital d'EDF qu'il ne détient pas encore par le biais d'une offre publique d'achat (OPA). **Il propose de racheter chaque action EDF 12 €.**

L'OPA sera validée juridiquement lorsqu'un dossier sera déposé à l'AMF (Agence des Marchés Financiers, gendarmerie de la bourse) début septembre.

Il faudra également un vote parlementaire du budget nécessaire à ce rachat d'actions (près de 10 milliards d'euros si on compte également les obligations convertibles en actions).

Par conséquent, l'OPA ne démarrerait pas avant fin septembre et durerait au maximum un mois.

QUELS IMPACTS SUR VOS ACTIONS EDF DANS LE PEG ?

Si l'OPA est validée, tous les titres EDF que vous détenez **seront valorisés à 12 €.**

Ce niveau de valorisation va entraîner des impacts différents pour les personnels selon la date d'acquisition des titres. Le niveau d'acquisition lors des deux premiers ORS étant bien au-delà de ces 12 euros...

VOS TITRES DES OFFRES CLASSIQUES DÉTENUS DANS LE PEG

Votre plus-value sera calculée à partir du prix décoté (20 %, mais 30 % en 2022). Vous paierez 17,2 % de CSG-CRDS sur cette marge. Vous avez déjà payé la CSG-CRDS sur les abondements éventuels lors de votre achat. Sachant que vous avez acheté le titre EDF 5,72 € dans le cadre de l'ORS 2022.

LES OFFRES À EFFET DE LEVIER EN COURS, CELLES DE 2019 ET 2022

La valeur finale retenue est la moyenne de 60 cours mensuels. Comme a priori le dernier cours mensuel devrait être de 12 € fin septembre, tous les cours manquant pour arriver à 60 cours compteront pour 12 € dans la moyenne.

Le gain devrait donc être plus limité pour l'ORS de 2019 que celle de 2022, car le cours a perdu environ 1/3 entre les deux ORS.



Rappelons que dans cette formule, vous achetez une action, vous récupérez les gains sur votre action et 9 autres actions, mais le gain est calculé sur la valeur non décotée de l'action.

Pour vos actions détenues dans le PEG, tout sera géré par Natixis qui revendra les titres à l'État et vous restituera votre épargne nette de CSG-CRDS. Nous vous donnerons des précisions techniques dès que possible, notamment sur la disponibilité réelle de cette épargne si elle a moins de 5 ans (obligation ou non de conserver ces sommes dans le PEG ?).

Le niveau de valorisation à 12 euros est bien en deçà du prix d'acquisition au moment de la mise en bourse, 32 euros. C'est purement et simplement un racket organisé, envers les personnels qui ont souscrit des actions lors des différents ORS.

Pour FO, la valeur référence c'est bien 32 euros !

FO constate que les faits nous donnent raison quant à notre opposition à l'ouverture du capital d'EDF, la déréglementation du secteur des IEG.

*sous réserve de l'adoption de la loi de finances rectificative pour 2022 à l'Assemblée nationale